



Administration communale
WINCRANGE

AVIS

Conformément à l'article 16, alinéa 5 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, Monsieur le Ministre du Travail a accordé au nom de la SARL ATLA, les autorisations suivantes :

- n° 3A/2024/3636/173 du 31 octobre 2024, une nacelle de la marque HAULOTTE, du type HA18PX, avec le n° de construction AD126157
- n° 3A/2024/3284/173 du 30 octobre 2024, une nacelle de la marque HAULOTTE, du type COMPACT 10N AE, avec le n° de construction 2130010

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999, tous les intéressés peuvent interjeter auprès du tribunal administratif, appel contre l'autorisation susdite.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat à la Cour, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Wincrange, le 13.11.2024

Le bourgmestre,



Lucien Meyers